Image not found or type unknown

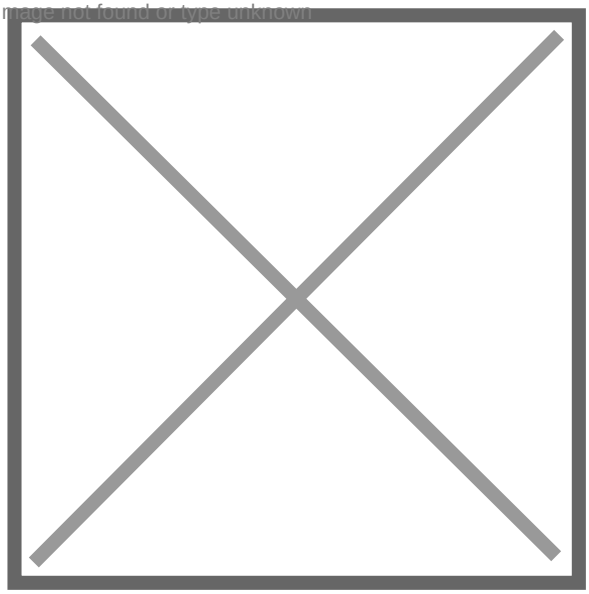

Demande de droit sur le fond de garantie

Par **samnani**, le **15/07/2013** à **14:20**

Bonjour,
Je viens de recevoir une lettre du fg en me demandant la somme de 1690.00 euro alors que j'ai été condamné a 1300 euro au tribunal.C'est la première fois que je reçois cette lettre je n'ai jamais eu de rappel ou quoi que ce soit.
Mes question sont:-Pourquoi avoir augmenté le montant?
-et y a t-il une somme minimum a donné
Je suis maman de bientôt du 4 éme enfants ceux qui veut dire des frais prochainement mon mari est le seul a travaillé nous sommes en débit depuis des mois les fin de mois son dure et je dois payer mon avocat 1000 euro par èchèhancier.On a beaucoup de mal a subvenir a nos besoin.Nous sommes en train de monté un dossier d'aide sociale car on arrive plus à payer les factures.
Auriez des adresses qui pourraient ns aidés?Je suis a bout Je vie une grossesse très très dure .svp merci

Par **amajuris**, le **15/07/2013** à **16:27**

bjr,
sur votre jugement de condamnation il doit être mentionné qu'en plus de la somme due viennent s'ajouter les intérêts et les frais de recouvrement.
plus vous attendrez, plus la somme va augmenter.
le fonds de garantie qui est votre créancier peut exiger le paiement en une seule fois de votre dette.
si vous ayez un minimum, votre dette risque de n'être jamais soldée.
si vous êtes en situation financière, précaire vous pouvez déposer un dossier de

surendettement ou demander à un juge de vous accorder des délais de paiement au titre de l'article 1244-1 du code civil.
cdt

Par **fabsiap**, le **15/07/2013** à **18:03**

bonsoir,
même en les contactant et en justifiant vos dépenses mensuelles ils vous feront un échéancier , après reste à négocier les frais si celui-ci est trop long , mais ne surtout pas faire le dos rond ils sont très coersitifs.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés